



*Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir*

2301, 1^{re} Avenue
Québec (Québec) G1L 3M9

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
À LA DIRECTION DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE
VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

Janvier 2016

Préambule

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) remercie le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, de lui donner l'occasion de participer à la réflexion devant mener à l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour nous, cette question est cruciale puisqu'une grande partie des populations qui fréquentent les centres communautaires de loisir vivent dans des conditions précaires.

En tant qu'organismes d'action communautaire autonome, la FQCCL et ses membres se situent en effet aux premières loges lorsqu'il s'agit de constater les effets dévastateurs de la crise financière et économique vécue ces dernières années, et des mesures d'austérité prises plus récemment par l'actuel gouvernement, sur les plus démunis de notre société. Les coupes dans les programmes sociaux, notamment dans le Programme d'aide sociale, l'accessibilité de plus en plus restreinte à ces programmes, l'imposition de tarifs ou l'augmentation des tarifs de certains services publics (santé et services sociaux, transport, électricité, CPE, etc.), la rareté des logements sociaux, le salaire minimum trop bas les maintiennent non seulement dans la pauvreté, mais font aussi en sorte qu'ils s'y enfoncent.

C'est avec la volonté ferme de lutter contre les inégalités sociales et d'atteindre une plus grande justice sociale que la FQCCL souhaite contribuer, de façon constructive, à la recherche de solutions qui nous permettront d'avancer réellement vers l'éradication de la pauvreté au Québec. Pour cette raison, nous ferons des recommandations globales sans nous limiter aux questions posées dans le document de consultation.

Il nous apparaît par ailleurs qu'un dialogue ouvert et public, incluant les personnes qui vivent en situation de pauvreté, permettrait d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité, d'enrichir la réflexion et de trouver les solutions les plus appropriées. Alors que le ministre a opté pour des rencontres à huis clos, nous pensons plutôt que les acteurs concernés par la question gagneraient à entendre le point de vue des autres participants. La transparence est une exigence de la démocratie. Aussi, nous demandons au gouvernement **qu'il rende public l'ensemble des mémoires déposés dans le cadre de cette consultation**. Les organismes, de même que les citoyens et les citoyennes qui prennent le temps de participer à cet exercice, doivent y avoir accès.

1. Présentation de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir et mise en contexte

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) est un regroupement national d'action communautaire autonome qui soutient le progrès social par une approche loisir inclusive et diversifiée, ancrée dans le milieu de vie.

1.1. Mission de la Fédération

Constituée en 1976, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL) regroupe près de 80 centres communautaires de loisir (CCL) qui ont comme mission de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire.

La Fédération poursuit les objectifs suivants :

- favoriser et soutenir le développement des centres communautaires de loisir;
- offrir des services polyvalents et adaptés aux besoins de ses membres en matière de formation, d'information, d'animation, d'administration, de recherche et d'autofinancement;
- promouvoir le loisir communautaire en effectuant les représentations nécessaires auprès des pouvoirs publics;
- agir en interaction avec les organismes et les associations qui poursuivent les mêmes buts que les centres communautaires de loisir et la Fédération et qui partagent leurs orientations.

1.2. Les centres communautaires de loisir en quelques chiffres

Les centres communautaires de loisir fédérés c'est plus de **10 millions** de présences annuellement :

- ✓ 29 % sont des enfants de moins de 12 ans;
- ✓ 10 % sont des adolescents de 13 à 17 ans;
- ✓ 10 % sont des jeunes adultes de 18 à 25 ans;
- ✓ 31 % sont des adultes âgés de 26 à 55 ans;
- ✓ 20 % sont des aînés de 56 ans et plus.

Chaque centre reçoit entre **500 et 5 000** citoyens par semaine.

Plus de **25 000** bénévoles y œuvrent, bon an mal an, auxquels il faut ajouter près de **2 000** salariés réguliers.

Un apport économique de plus de **126 000 000 \$**.¹

1.3. Domaines d'action des centres communautaires de loisir fédérés

Les domaines d'action des centres communautaires de loisir couvrent un large spectre, comme en témoigne le tableau suivant.

Activités de loisir sportives, culturelles, scientifiques, socio-éducatives et de plein air	Participation citoyenne	Services aux familles Animation estivale, congés scolaires, haltes-garderies
Bénévolat	Services communautaires et services d'entraide	Formation des jeunes, des bénévoles, des aînés
Prévention sociale et prévention de la criminalité	Animation et intégration des personnes ayant des limitations	Persévérance scolaire
Animation de la vie de quartier	Développement de programmes spécialisés	Promotion de la santé et des saines habitudes de vie

1.4. Le loisir communautaire : outil de transformation sociale

Dans un article publié en 2002², Lucie Fréchette résumait ainsi la spécificité des centres communautaires de loisir.

Parmi les organisations de loisir, les centres communautaires de loisir se distinguent en abordant le loisir dans une perspective sociocréative qui cible le développement des personnes, des familles et des communautés locales. L'utilisation du loisir y est empreinte d'une sensibilité au pouvoir du loisir comme agent de socialisation, agent de renforcement du lien familial et promoteur de la vie communautaire de quartier... L'usage social du loisir y est en évolution constante selon les contextes des milieux où ils sont enracinés (Fréchette 2000). On y prend en compte des problématiques sociales globales comme la crise de l'emploi, la mutation des modèles familiaux, le décrochage scolaire et social masculin, les nouvelles formes de précarité et de pauvreté.

Préoccupée de rejoindre les gens de tous les milieux et de toutes les conditions, l'action des milieux de loisir agit par l'intermédiaire du loisir sur

¹ Compilation des bilans financiers 2014-2015 des CCL fédérés.

² Lucie Fréchette, 2002, Loisir communautaire et développement social. Dans *Quel avenir pour les régions?* (p. 277-288). Gatineau : Chaire de Recherche du Canada en Développement des Collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais.

les facteurs de risque et de vulnérabilité dans un contexte non menaçant et non marginalisant pour les populations fragilisées. En étant non marginalisant, le loisir exerce un pouvoir d'attraction que bien d'autres organisations de service ou de développement ne réussissent pas à développer. C'est là une des forces du loisir. Elle lui confère la capacité de rejoindre des personnes et des groupes que les services publics et certains groupes communautaires ont encore de la difficulté à atteindre. Plus tôt les gens sont rejoints, plus l'action revêt un caractère préventif. Le loisir s'avère donc une excellente porte d'entrée pour introduire dans les communautés locales des activités de nature préventive et de promotion de la qualité de vie (...).

Les centres communautaires de loisir (CCL) se préoccupent du développement de leur milieu d'ancrage. Leur présence dans un quartier, une ville ou une région devient tremplin pour le développement de la communauté. L'action en CCL devient pour plusieurs une occasion de s'engager dans une intervention planifiée de changement social. Avec les gens du milieu, les CCL en viennent à développer des services de proximité qui rentabilisent les énergies disponibles et les savoir-faire des uns et des autres.

2. L'État : un acteur essentiel

Depuis le début des années 80, l'État québécois révisé ses politiques publiques, guidé dans ses décisions par l'augmentation de la productivité et l'atteinte du déficit zéro. Or, ces choix n'ont pas été sans conséquence pour l'ensemble de la population et, au premier chef, pour les populations les plus démunies et les plus fragilisées. Alors que l'adoption, en 2002, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* nous laissait croire que l'État allait mettre fin au démantèlement déjà bien entamé des services publics et des protections sociales, les gouvernements qui se sont succédé ont continué dans la voie de la gestion néolibérale. Tant et si bien que les inégalités sociales ont continué de se creuser et que le doute s'est installé à demeure : cette loi ne serait-elle donc qu'un leurre. Nous espérons que non et que le prochain plan d'action saura le démontrer.

De nombreuses études, depuis plusieurs années, démontrent les effets des compressions sur les personnes les plus fragiles de notre société. La situation actuelle est préoccupante à plus d'un égard :

- Dans le domaine de la santé et des services sociaux, des compressions de plusieurs centaines de millions de dollars se sont fait sentir et ont affecté l'ensemble des services, notamment en prévention. Or, ces coupes ont un impact plus grand pour les personnes en situation de pauvreté. Les délais s'allongent et l'accompagnement s'amenuise, entraînant une détérioration de l'état de santé physique et psychologique, déjà précaire, de ces personnes.
- Les coupes récentes et à venir dans le réseau des services de garde à contribution réduite entraînent notamment une perte de soutien et de services aux enfants issus de milieux défavorisés. À cela s'ajoute l'augmentation des tarifs, ce qui risque d'en réduire l'accessibilité.
- Les vagues de compressions successives imposées aux commissions scolaires les forcent à réduire le nombre de professionnels qui viennent en aide aux élèves en difficulté. En milieu défavorisé, un élève sur quatre ne reçoit pas les services adéquats.³
- Le tarif pour un laissez-passer de zone 1 à Montréal est passé de 84,50 \$ en 2012 à 92,00 \$ en 2015, une hausse d'environ 9 % en trois ans.⁴ À Québec, le laissez-passer général est passé de 74,75 \$ à 84,00 \$ au cours

³ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/education-primaire-et-secondaire#le-reseau-scolaire-du-quebec-02-2015>.

⁴ Calcul du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à partir de Canoe.ca, 19 novembre 2011, « Une augmentation de tarif et un nouveau titre en 2012 », <http://fr.canoe.ca/infos/regional/montreal/archives/2011/11/20111119-154956.html>, et site Internet de l'Agence métropolitaine des transports, *Tarifs en vigueur à compter du 1er janvier 2015*, page consultée le 10 décembre 2015. <https://www.amt.qc.ca/Media/Default/pdf/section5/AMTGrilleTarifaire2015.pdf>

de la même période, une hausse d'environ 12 %.⁵ Or, plus l'on est pauvre et exclu socialement, plus l'on devient captif du transport public pour assurer sa mobilité. Et plus le transport en commun connaît des hausses tarifaires, plus l'exclusion sociale s'enracine.

- Les personnes en situation de pauvreté ont peu, voire pas du tout, accès à la culture et à des activités de loisir, faute de moyens. On sait pourtant que la culture est un élément important du développement personnel et social et qu'elle contribue au développement de la citoyenneté.⁶ On note par ailleurs que les enfants issus de ménages à faible revenu, isolés et peu scolarisés sont trois fois plus susceptibles de n'avoir jamais pratiqué d'activités physiques et de sports organisés.⁷

Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils nous semblent éloquents. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne peut se faire dans un contexte où l'État se désengage. Cela est voué à l'échec. Nous pensons, au contraire, **que l'État doit jouer un rôle central dans cette lutte et qu'il doit intervenir tant au plan économique que social, politique et environnemental. La pauvreté est un déni des droits de la personne. Il appartient à l'État et à la collectivité de faire en sorte que ces droits soient réels pour tous.** On ne peut faire reposer le développement des personnes sur la seule responsabilité individuelle pas plus qu'on ne peut substituer la philanthropie aux services publics et aux protections sociales. **L'État doit utiliser tous les outils dont il dispose pour redistribuer la richesse de la société québécoise** s'il souhaite vraiment faire des pas importants vers l'atteinte d'une plus grande justice sociale.

⁵ Calcul du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à partir de Radio-Canada, 29 février 2012, *RTC : de nouveaux tarifs en vigueur*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2012/02/29/003-rtc-hausse-tarifs.shtml> et site Internet du Réseau de transport de la capitale, *Grille des tarifs*, page consultée le 10 décembre 2015, <http://www.rtcquebec.ca/Default.aspx?tabid=99&language=fr-CA>.

⁶ Lise St-Germain et Sylvie Tardif, COMSEP, automne 2000, « L'accès à la culture », *Le monde alphabétique*, numéro 12, p. 2. <http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalpha/mondealpha/ma12/ma12c.pdf>

⁷ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2015, *Guide des normes 2014-2017, Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFAVC), Édition 2015-2016*, p. 1. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/SLS/sport_loisir_act_physique/14_00465_LS_GuidePAFACV_2015-01-28_1_1.pdf

Recommandations globales

Dans le cadre de la présente consultation gouvernementale, la **Fédération québécoise des centres communautaires de loisir appuie les positions et les recommandations du Collectif pour un Québec sans pauvreté.**

Il nous apparaît que, pour lutter véritablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'État doit

- augmenter ses revenus par des mesures visant une plus grande justice fiscale;
- bonifier les programmes d'employabilité;
- améliorer les différentes protections sociales existantes et prendre des mesures pour en établir de nouvelles. Cela comprend notamment
 - une augmentation appréciable du salaire minimum,
 - une augmentation des prestations d'aide sociale,
 - une augmentation du nombre de logements sociaux,
 - la mise en place d'une politique d'accès aux transports collectifs et l'instauration de tarifs réduits pour les plus démunis;
- consolider financièrement et soutenir davantage les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux;
- revoir à la baisse la tarification de certains services publics.

3. Les organismes d'action communautaire autonome : des acteurs clés

Les organismes d'action communautaire autonome, dont font partie la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir et ses membres, travaillent sur le terrain, avec les populations les plus vulnérables. Ce sont donc des partenaires privilégiés de l'État en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils sont d'ailleurs reconnus comme tels.

Ces organismes, qu'on compte par milliers, offrent quotidiennement aux personnes en situation de pauvreté le soutien et les services qu'elles ne sauraient trouver ailleurs et qui leur permettent de répondre à leurs besoins de base. Ils leur offrent une protection sociale, répondent à leurs besoins et, surtout, les accompagnent dans la recherche de solutions aux problèmes qu'elles rencontrent. Ils le font en les aidant à équilibrer leur budget, à se loger, à se vêtir, à se nourrir, à développer des compétences, à participer à la vie démocratique, pour ne donner que quelques exemples. Pour nombre de ces personnes, le recours aux organismes d'action communautaire autonome constitue par ailleurs un facteur d'inclusion sociale. Cela leur permet de briser l'isolement qui les maintient dans l'exclusion.⁸

3.1. Reconnaissance et financement

L'État québécois reconnaît, depuis 2001, dans le cadre d'une politique d'action gouvernementale, l'action communautaire autonome et ses groupes porteurs. Mais cette reconnaissance, pour être réelle, doit s'accompagner d'un soutien financier adéquat.

Les organismes d'action communautaire autonome sont à bout de souffle. L'accroissement des inégalités sociales, l'appauvrissement de la population de même que le désengagement de l'État concernant la prestation des services publics ont pour effet d'augmenter le nombre de personnes qui doivent se tourner vers eux pour obtenir l'aide dont elles ont besoin. Les problèmes auxquels ces personnes font face sont par ailleurs de plus en plus lourds et complexes.⁹ Cela a pour conséquence d'exercer une pression considérable non seulement sur les organismes, mais aussi sur leurs employés et leurs bénévoles qui voient leur charge de travail augmenter.

⁸ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent – Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 34.

⁹ Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, 2014, *Les conséquences du sous-financement des organismes communautaires montréalais, Des conclusions qui appellent à la mobilisation*, p. 2. http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_riocm.pdf.

Déjà sous financés, les organismes d'action communautaire autonome ont également vu leur financement à la mission décliner, au profit du financement à court terme « ce qui affecte le type et la variété des services offerts, le type de bénéficiaires visés, la poursuite d'activités orientées sur la mission et les conditions de travail de leur personnel ». ¹⁰. Faire des prévisions budgétaires, maintenir les services sans en réduire la qualité et l'accessibilité est un exercice périlleux, voire impossible.

3.2. Le loisir communautaire : un cas de figure

Les centres communautaires de loisir (CCL) touchent des populations qui sont généralement de faibles utilisatrices du loisir organisé, pour plusieurs raisons. Leur proximité géographique, dans les quartiers défavorisés, leur visibilité dans des édifices bien connus des citoyens en est une, bien sûr. Ils offrent également des activités variées, à faible coût. Mais il y a plus. Ce sont des organismes à l'écoute des intérêts et des besoins des familles et des personnes les plus vulnérables. Ils misent sur l'implication bénévole et favorisent la participation citoyenne en mettant en valeur les forces et les connaissances de chacun. Leur style d'animation et d'interaction avec la population crée un milieu de vie qui contribue au développement d'un fort sentiment d'appartenance.

La pratique d'activités de loisir en centre communautaire de loisir permet ainsi aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de s'impliquer, d'apprendre, de développer leurs compétences, de participer à la vie associative et démocratique. Elle leur donne l'occasion de tisser des liens, de développer un système de réseautage et de soutien social et de s'intégrer à la vie collective. Les participants prennent confiance en eux et se donnent le pouvoir d'agir pour améliorer leurs conditions de vie.

Les CCL contribuent à la fois au développement des individus et des familles et à la vitalité des communautés locales. Agissant en aval et en amont sur de nombreux enjeux sociaux, que ce soit en termes de prévention, d'accompagnement, de soutien ou de services, ils constituent des partenaires privilégiés du réseau public et des autres réseaux communautaires. Mentionnons, à titre d'exemple, leur apport en ce qui concerne la persévérance scolaire, la lutte à la criminalité, à la violence et à l'intimidation. En offrant de l'aide aux devoirs, des lieux de vie pour les adolescents et en favorisant l'accès au loisir, les centres communautaires de loisir ont un réel impact sur leurs milieux respectifs et sur l'ensemble de

¹⁰ Julie Depelteau, mai 2013, *Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois*, revue de la littérature, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 24. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Communautaire- E2_80_93-Revue-de-litt_C3_A9rature-Web2.pdf

la société québécoise, et jouent un rôle essentiel en matière de progrès social.

Investir en loisir peut-il faire partie d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale? Assurément, puisque le loisir contribue à bâtir des communautés unies en soutenant l'intégration sociale.

Les centres communautaires de loisir sont financés à la mission par l'État dans le cadre du Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL). Or, pendant de nombreuses années, le financement étatique a été maintenu au même niveau alors que les CCL étaient confrontés à des dépenses croissantes.

Plusieurs démarches visant le rehaussement du soutien à la mission de l'État ont été effectuées depuis 10 ans. Pour arriver à couvrir minimalement l'augmentation de leurs frais de fonctionnement, les centres communautaires de loisir ont demandé une augmentation de l'ordre de 7 millions de dollars. Ils ont finalement obtenu, en 2012, une hausse graduelle de leur financement. Le ministre des Finances de l'époque, monsieur Raymond Bachand, leur accordait en effet, pour l'année 2012-2013, 1 million de dollars de plus. Le budget prévoyait par la suite une augmentation du financement à la mission des centres communautaires de loisir de 500 000 \$ en 2013-2014, en 2014-2015 et en 2015-2016 si bien qu'au terme du processus, les centres recevaient 2,5 millions de dollars de plus par le biais du PAFCCCL. C'était moins que ce qu'ils demandaient, mais il faut reconnaître qu'il s'agissait tout de même d'un pas dans la bonne direction.

Les changements de gouvernement auxquels nous avons assisté depuis ont cependant eu raison de ces engagements. Les crédits alloués au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le PAFCCCL n'ont été augmentés, jusqu'à maintenant, que de 1,5 million de dollars. Une situation que nous déplorons, bien sûr. Les montants promis en 2012 auraient permis d'améliorer la situation de plusieurs centres communautaires de loisir et de reconnaître des centres qui ne reçoivent pas, actuellement, de financement à la mission.

La bonification du soutien gouvernemental à la mission des organismes d'action communautaire est nécessaire et urgente. Cela leur permettrait de reprendre leur souffle et d'assurer leur pérennité.

Recommandations concernant les organismes d'action communautaire autonome

La Fédération québécoise des centres communautaires de loisir recommande au gouvernement

- de réaffirmer auprès de tous les ministères l'importance du financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome;
- d'augmenter le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome;
- de prévoir des sommes pour couvrir l'indexation automatique de tous les programmes dévolus aux organismes d'action communautaire autonome.

LISTE DES CENTRES MEMBRES DE LA FQCCL

Région 02 – Saguenay – Lac-St-Jean

Patro de Jonquière

Région 03 – Capitale-Nationale

Centre communautaire Jean-Guy Drolet

Centre des loisirs Saint-Sacrement

Centre Durocher

Centre Mgr Marcoux

Le Pivot

Les Loisirs Lebourgneuf

Les Loisirs Montcalm

Patro de Charlesbourg

Patro Laval

Patro Roc-Amadour

YWCA Québec

Région 04 – Mauricie

Centre de loisirs adaptés la Maison Grandi-Ose

Centre communautaire de loisirs Jean-Noël Trudel

Centre Landry

Centre Loisir Multi-Plus

Pavillon Saint-Arnaud

Région 05 – Estrie

Carrefour Accès-Loisirs

Centre communautaire de loisir Sherbrooke

Loisirs Acti-Famille

Loisirs Fleuri-Est

Région 07 – Outaouais

Patro de Fort-Coulonge/Mansfield

Relais des Jeunes Gatinois

SAJO (Service Animation Jeunesse Outaouais)

Région 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Loisirs Île-du-Havre-Aubert

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Patro de Lévis

Région 13 – Laval

Centre communautaire Champfleury

Centre du Sablon

Région 16 – Montérégie

Centre communautaire Le Trait d'Union

Gestaforme inc.

La Croisée de Longueuil

Région 17 – Centre-du-Québec

Centre communautaire d'Arthabaska

Centre communautaire de loisirs Claude-Nault

Centre communautaire Drummondville-Sud

Centre communautaire Pierre-Lemaire

Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste

Centre communautaire Sintra St-Charles

Centre communautaire Saint-Joachim

Centre communautaire Saintt-Pierre

Région 06 – Montréal

Association Centre Pierre-Charbonneau

Association Les Chemins du Soleil

Association récréative Milton-Parc

Association sportive et communautaire du Centre-Sud

Ateliers d'éducation populaire du Plateau

Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens

CCSE Maisonneuve

Centre communautaire Dawson

Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges

Centre communautaire Roussin

Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie

Centre communautaire Hochelaga

Centre communautaire Le Relais du Bout

Centre communautaire Radisson

Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse

Centre de loisirs Monseigneur Pigeon

Centre de loisirs St-Denis

Centre de services communautaires du Monastère

Centre du Plateau

Centre éducatif communautaire René-Goupil

Centre Jean-Claude Malépart

Centre Père Sablon

Centre récréatif et communautaire Saint-Donat

Centre récréatif Poupart

Centre sportif Petite-Bourgogne

Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et St-Henri

Comité social Centre-Sud

Équipe RDP

Loisirs communautaires Saint-Michel

Loisirs Saint-Fabien

Patro Le Prevost

Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve

Ruelle de l'avenir

Projet Changement – centre communautaire pour aînés

Service des loisirs Angus-Bourbonnière

Y du Québec